

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 34/1943 (1943)

Artikel: Vaud
Autor: Jd. / A. D.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113056>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comprend des leçons techniques de travaux manuels et des leçons didactiques de langue maternelle, de biologie, de musique populaire, de dessin, etc. Par contre, les circonstances n'ont pas encore permis de rétablir les conférences régionales d'instituteurs et d'institutrices.

Si, dans l'ensemble, notre vie scolaire s'est peut-être moins manifestée au public, elle n'en a été que plus riche et plus féconde, se traduisant en actes plutôt qu'en paroles et qu'en vains discours. Les gens d'école, le personnel enseignant de tous les degrés, les élèves et leurs familles doivent être reconnaissants à Monsieur le Conseiller d'Etat Pitteloud de toutes les initiatives qu'il a prises, favorisées ou fait heureusement aboutir, sans que nous puissions nous flatter de n'en avoir oublié aucune.

D^r MANGISCH.

Vaud

Enseignement primaire.

Dans la chronique de 1942, nous avons signalé les dispositions prises ces dernières années en vue d'assurer le temps et les moyens nécessaires d'une part à une bonne éducation physique de la jeunesse scolaire, et, d'autre part, à la préparation de cette jeunesse à la vie pratique par l'introduction de classes de plein air, par l'extension de l'activité manuelle dans les écoles et par la création de classes dites d'orientation professionnelle dans les milieux urbains qui désormais ne pourront plus accorder la libération aux élèves de moins de 16 ans. Cet effort s'est poursuivi pendant l'année scolaire 1942-43. Des cours d'initiation aux principes de l'école active ont eu lieu en automne 1942 pour les institutrices du degré inférieur ; en 1943, ce sera le tour du degré moyen et, plus tard, du degré supérieur. En attendant, le Département de l'instruction publique facilite par l'octroi de subsides les membres du corps enseignant qui suivent les cours normaux d'école active et de travaux manuels organisés par la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

Les conférences officielles du printemps 1943 ont donné l'occasion à tout le corps enseignant primaire d'assister à des démonstrations d'école en plein air, au cours desquelles le délégué du Département de l'instruction publique avec la collaboration d'instituteurs spécialement documentés à cet effet ont mis en

évidence, sur le terrain, le parti qu'au point de vue intellectuel, moral, civique et sportif on peut et doit tirer de ces séances extra-muros, si elles sont préparées avec soin.

Les *relèves militaires* d'avril-mai et d'août-septembre 1942 ont nécessité de nouveau l'appel à de nombreux remplaçants pour assurer une tenue des classes aussi régulière que possible. Mais cela ne fut pas toujours facile, même avec l'emploi d'instituteurs ou d'institutrices retraités ou démissionnaires. L'occupation des locaux scolaires par la troupe, d'autre part, a mis les autorités de quelques communes dans l'obligation de transférer les classes dans des locaux de fortune.

Deux questions intéressant particulièrement les écoles primaires ont retenu l'attention du Grand Conseil vaudois en 1942.

A la suite d'une pétition demandant une prise de sanctions plus sévères que jusqu'ici à l'égard d'instituteurs dont le travail et la conduite ne donnent pas toute satisfaction, l'autorité législative cantonale a exprimé très nettement sa confiance et sa reconnaissance au corps enseignant dont la plupart des membres remplissent leurs devoirs avec une conscience, un dévouement et un savoir-faire dignes d'éloges. Tout en reconnaissant que l'autorité scolaire cantonale, au cours de ces dix dernières années notamment, avait agi sans faiblesse dans la répression des défaillances de quelques membres du corps enseignant qui s'en étaient rendus coupables, le Grand Conseil a admis le vœu qu'autorités communales et cantonales continuent à appliquer avec fermeté, et sans hésitation quand il y a lieu, les sanctions prévues par les articles 71 et 72 de la loi sur l'instruction publique primaire.

En décembre 1942, l'*art. 87* de la susdite loi du 10 janvier 1930 sur l'instruction publique primaire a subi une révision qui supprime la possibilité qu'avaient jusqu'alors les communes de libérer les élèves dans leur 15^e année moyennant certaines conditions de fréquentation. Dès le 1^{er} janvier 1943, l'obligation scolaire est imposée aux élèves jusqu'au 15 avril de l'année où ils auront 16 ans révolus. La présentation d'un contrat d'apprentissage permettra aux jeunes gens du sexe masculin âgés de 15 ans révolus de quitter l'école. Cette faveur n'est plus accordée aux jeunes filles, qui, désormais, devront suivre de 15 à 16 ans une école ménagère. La révision de cet article de la loi entraîna l'adoption le 9 avril 1943 d'un arrêté abrogeant les articles 230 et 231 du règlement du 28 mars 1931 pour les écoles primaires, et les remplaçant par de nouvelles dispositions en harmonie avec celles de la loi révisée.

La question des *examens annuels* a donné lieu, dans les conférences officielles de 1942, à d'intéressants rapports concluant

pour la plupart au remplacement, partiel tout au moins, des épreuves orales actuelles qui ne portent guère que sur les connaissances et sont souvent la cause de fastidieuses répétitions, par un examen dit « fonctionnel » qui permette de mesurer le pouvoir des élèves plus encore que leur savoir. Dans la préparation des épreuves prévues pour la fin de l'année scolaire, en mars 1943, on a tenu compte de ce vœu et introduit des questions faisant appel au jugement, au raisonnement de l'élève plus qu'à ses connaissances de pure mémoire. La chronique de 1943 dira les résultats de ce nouveau mode d'investigation.

Un problème qui depuis une année ou deux préoccupe les éducateurs vaudois est celui d'une *meilleure formation morale et civique* de notre jeunesse postscolaire. En 1939, déjà, un groupe de députés avait présenté au Grand Conseil une motion dans ce sens. La Société pédagogique vaudoise, de son côté, estimant que les cours d'éducation civique, sous leur forme actuelle, se révèlent insuffisants pour exercer une action profonde sur le cœur et l'esprit de nos futurs citoyens, a exposé ses idées dans un rapport dû à la plume de M. Marcel Chantrens, et où sont émis des vœux et critiques en ce qui concerne le but des cours, leur programme, la méthode et les moyens d'enseignement, etc... Une commission composée d'instituteurs, de directeurs et d'inspecteurs d'école examinera prochainement ce rapport ainsi que les remarques de la conférence des inspecteurs scolaires vaudois sur les conclusions formulées par M. Chantrens. Dans la chronique de l'année prochaine nous donnerons le résultat des discussions qui auront lieu au sein de cette commission.

En terminant cette brève relation des faits qui ont marqué l'année dernière dans le domaine de l'enseignement primaire, nous avons le regret de rappeler le décès de l'inspecteur scolaire *M. Jules Laurent*, chef du Bureau cantonal des fournitures scolaires, survenu en décembre 1942, après sept semaines de maladie. Cet excellent fonctionnaire s'en est allé, à l'âge de 57 ans, après avoir consacré une trentaine d'années à l'école vaudoise comme instituteur puis comme inspecteur de l'enseignement primaire. Il s'est fait remarquer par sa conscience, son zèle à la cause de l'éducation générale et son attachement aux œuvres que préoccupe l'étude des questions familiales et sociales.

Le Conseil d'Etat a remplacé M. Laurent par M. l'inspecteur *Adrien Martin* à la tête du Bureau cantonal des fournitures scolaires, et fait appel à *M. Michel Ray*, maître primaire supérieur à Cossonay, pour combler le vide laissé par le décès de M. Laurent dans le corps des inspecteurs scolaires.

Jd.

Enseignement secondaire.

Le canton de Vaud compte 26 établissements d'enseignement secondaire, soit : 6 établissements cantonaux (2 gymnases, 2 collèges, une école supérieure de commerce, une école normale) et 20 établissements communaux (un gymnase de jeunes filles, une école supérieure de jeunes filles et 18 collèges mixtes.) Le nombre des élèves est de 5460, en progression régulière. Le corps enseignant comprend 340 maîtres et 80 maîtresses.

Les prescriptions sévères de la loi sur la mise à la retraite ont récemment privé l'enseignement secondaire entre autres des services de deux de ses directeurs particulièrement distingués : *MM. Paul Martin*, directeur du Collège scientifique cantonal, et *Louis Bize*, directeur du Collège de Nyon. Riches d'une grande expérience acquise dans des séjours à l'étranger et dans un début de carrière en Suisse allemande, tous deux s'acquittèrent pendant plus de vingt ans de leurs délicates fonctions avec une hauteur de vues, un sens pédagogique, une fermeté qui s'alliaient à une grande bonté ; ils se retirent accompagnés de l'estime des autorités, du respect et de l'affection de leurs collègues et de la reconnaissance des élèves.

Pendant cette nouvelle année de guerre, il a fallu comme ailleurs s'adapter aux circonstances et remplacer au mieux les nombreux maîtres appelés à des périodes de service militaire en dehors des vacances. Cela n'a pas toujours été facile ; on a bien l'impression que, malgré toute la bonne volonté des remplaçants, l'enseignement finira par souffrir de cette succession perpétuelle devant les classes de maîtres nouveaux, apportant chacun son tempérament, ses idées, ses méthodes... et souvent son inexpérience. D'autre part, l'obligation de suppléer les maîtres absents n'est pas sans gêner l'application stricte du stage pratique imposé depuis deux ans aux jeunes licenciés : on ne peut pas retarder indéfiniment les candidats qui veulent bien rendre service à l'Etat. Cependant une bonne partie des nouveaux licenciés ont pu faire leur stage dans les conditions réglementaires ; ils sont unanimes à reconnaître le grand profit qu'ils en ont retiré.

Le Grand Conseil n'a pas encore pu statuer sur les propositions de la commission consultative concernant la réforme de l'enseignement secondaire. En attendant, la Société vaudoise des maîtres secondaires, qui comprend la quasi totalité du corps enseignant, a mis à l'étude pour cette année l'adaptation des programmes au maximum de 28 heures hebdomadaires envisagé par la Commission. Il se fait ainsi, en particulier dans les réunions de maîtres enseignant la même branche, un travail très

sérieux, qui se révélera extrêmement précieux lorsqu'il s'agira de passer à la refonte du plan d'études et des programmes.

Une collaboration analogue du Département et du corps enseignant continue à s'exercer et à porter des fruits dans la préparation des nouveaux manuels. A cet égard on nous permettra de signaler ici le travail de la jeune et très active section des professeurs de français de la Société suisse des professeurs de gymnases ; elle s'est attaquée courageusement à la préparation d'une série de manuels de lectures littéraires destinés aux gymnases et aux collèges des cantons romands. La Conférence des chefs de départements de l'Instruction publique de la Suisse Romande a bien voulu prêter son appui à cette entreprise difficile, à laquelle on ne peut que souhaiter plein succès.

Etant donné la situation générale, l'Etat a dû, cette année encore, supprimer la traditionnelle « Fête du Bois des écoles secondaires ». Par contre, il a bien voulu maintenir au budget le crédit destiné à récompenser les travaux de concours des élèves des établissements cantonaux. Il convient de l'en féliciter : il n'est pas d'argent mieux employé que celui qui tend à favoriser chez nos élèves l'esprit d'initiative et le travail personnel.

Enseignement universitaire.

Depuis notre dernière chronique, l'Université de Lausanne a eu le regret de perdre trois de ses professeurs honoraires, MM. Lœwenthal, Ernest Chuard, ancien président de la Confédération, et Galli Valerio et, parmi les professeurs en charge, le D^r Wintsch, professeur de psychologie appliquée et médecin des Ecoles de la ville de Lausanne, Marcel Duboux, professeur de chimie physique, le D^r Fritz Heim, chargé de cours de thérapeutique, Gustave Nicod, chargé de cours à l'Ecole d'ingénieurs. MM. les professeurs D^r Barraud, professeur d'oto-rhino-laryngologie, Paul Dutoit, professeur de chimie minérale et d'électrochimie, Léon Morf, professeur de technique commerciale à l'Ecole de Hautes Etudes commerciales, atteints par la limite d'âge, ont pris leur retraite.

Le Conseil d'Etat a nommé en qualité de professeurs extraordinaires MM. Jacques Freymond, pour l'histoire moderne et contemporaine, Marcel Bourquin pour la technique commerciale et la comptabilité, Jean Tschumi pour l'architecture, Charles Haenny pour la chimie minérale ; en qualité de chargés de cours, MM. Jean Golay, pour l'économie commerciale, Beno Eckmann pour les mathématiques générales, Paul Collart pour l'histoire ancienne et l'archéologie, Georges Champrenaud pour le dessin technique, Charles Tschäppât pour l'électrochimie, ainsi que plusieurs titu-

lares pour l'école d'architecture, qui entreront en fonctions à mesure des besoins. M. Gilbert Guisan a été chargé, à titre de lecteur, de l'enseignement de la langue et de la grammaire à la Faculté des lettres, innovation depuis longtemps désirée. Enfin, M. Edouard Mauris, chargé de cours à la Faculté de théologie, a été désigné pour le poste nouvellement créé d'aumônier des étudiants.

Le nombre des étudiants immatriculés a continué à progresser : il s'est élevé au chiffre de 1294 pour le semestre d'hiver 1942-43, et à 1195 pour le semestre d'été 1943, marquant ainsi une nouvelle augmentation de 129 et de 41 par rapport à l'hiver et à l'été précédents ; cette fois encore l'accroissement provient presque entièrement des étudiants suisses.

Nous avons signalé l'année dernière les inconvénients de cet afflux de candidats ; la situation devient particulièrement difficile pour la Faculté des sciences et pour les études propédeutiques de médecine : les salles et laboratoires prévus, il y a 50 ans, pour une université qui comptait 250 à 300 étudiants se trouvent aujourd'hui tout à fait insuffisants. Le remède qui s'impose est la construction de nouveaux bâtiments, en particulier pour l'anatomie et ses annexes, la chimie et la bibliothèque universitaire ; souhaitons que quelque généreux mécène vienne au secours de l'Etat comme on l'a déjà vu pour les hôpitaux ; il s'agit ici aussi d'installations qui profiteront finalement aux soins des malades. En attendant, une combinaison heureuse des ressources du Fonds universitaire et de celles de l'Etat a permis de parer aux besoins les plus immédiats et de transformer en un laboratoire supplémentaire de chimie un ancien bâtiment de la Cité, d'assurer pour cet automne quelques places de plus à l'auditoire d'anatomie, ainsi que la création d'un auditoire à l'asile de Cery.

Par contre la question qui se posait depuis si longtemps du logement de l'Ecole d'ingénieurs a enfin trouvé une solution extrêmement heureuse. La bienveillante compréhension du Conseil d'Etat et du Grand Conseil ainsi que de la commune de Lausanne, la générosité de nombreux industriels ont permis l'achat de l'Hôtel Savoy. Ce beau bâtiment, en excellent état, dans une situation admirable près du lac et à proximité de la gare, permettra de réunir les divers auditoires et laboratoires dispersés dans toute la ville ; de vastes terrains annexes se prêteront à tous les agrandissements futurs. Les transformations nécessaires sont en bonne voie ; les nouveaux locaux seront prêts pour la rentrée d'automne 1943.

Le Grand Conseil a adopté une modification de la loi sur l'enseignement supérieur portant, d'une part la création d'une Ecole d'architecture et d'urbanisme qui s'ouvrira en automne 1943,

d'autre part, la séparation de l'Ecole d'ingénieurs de la Faculté des Sciences. L'Ecole d'ingénieurs et celle d'architecture, réunies sous une même direction, formeront désormais une sorte de sixième faculté indépendante ; un conseil général, présidé par le recteur, assurera aux deux écoles l'appui des milieux industriels et commerciaux. Nul doute que, sous la direction intelligente et énergique de M. le professeur Stucky, l'Ecole d'ingénieurs trouve dans ces nouveaux statuts les conditions favorables à un développement digne de son excellente réputation.

Un magnifique legs de M. Arnold Morel, banquier, a permis, avec l'aide de la commune, le transfert du jardin botanique de l'Université sur les pentes de la colline de Montriond ; les travaux sont en cours ; lorsqu'ils seront achevés, ce jardin sera non seulement un précieux instrument de travail mais aussi un des ornements de la ville.

Feu M. le professeur Guye de Genève, docteur honoris causa de l'Université de Lausanne, a légué à notre Université une somme de 12 000 francs pour créer un prix de philosophie scientifique sous le nom « Prix Arnold Reymond, fondation Ch. Eugène Guye ». A côté de cet hommage rendu à notre distingué collègue, signalons que l'Université de Genève a accordé à M. le professeur Reymond le prix Flournoy, pour son bel ouvrage « Philosophie spiritualiste » publié par la Faculté des lettres.

M. le professeur L. Michaud a reçu le doctorat honoris causa de l'Université d'Aix-Marseille. De son côté, l'Université de Lausanne a décerné le doctorat honoris causa à MM. Eugène Péquignot, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique, Rodolphe Stadler, directeur des Câbleries de Cossonay, Auguste Marguerat, directeur des chemins de fer Viège-Zermatt, la Furka-Disentis et des Schöllenen, Eugène Mottaz, historien, Ernest Ansermet, directeur de l'Orchestre de la Suisse romande, Max Huber, président de la Croix-Rouge, A. Szent-Györgyi, professeur de chimie médicale à l'Université de Szeged (Hongrie).

L'aggravation de la situation internationale a amené la direction de l'armée à retirer les mesures assez favorables consenties en faveur des étudiants pendant les premiers mois de l'année universitaire, en particulier les permutations accordées pour les services tombant sur les quatre mois précédant les examens. Pour tenir compte de ces difficultés nouvelles, les Facultés et Ecoles ont organisé des sessions extraordinaires d'examens ; les candidats astreints au service ont été également autorisés à passer leurs examens en plusieurs séries de 2 ou 3 branches, ou même à se présenter pour une seule branche au moment où ils étaient prêts. De son côté, l'Adjulance de l'armée a fait preuve de beaucoup de compréhension.

En raison de la pénurie de combustible, les vacances de Noël ont été portées à un mois au lieu de quinze jours ; par contre la reprise des cours a été avancée au 15 octobre et au 12 avril.

D'une enquête faite par M. le recteur Secrétan, il résulte que, contrairement à certaines critiques, la plupart des étudiants de nationalité suisse qui étaient libres ont offert leur aide aux travaux de la campagne pendant les vacances ; un certain nombre de ces bonnes volontés n'ont pas été utilisées, on ne sait pourquoi.

Les exercices de culture physique, de gymnastique et de sports organisés sous l'excellente direction du maître de gymnastique récemment attaché à l'Université, M. Bucher, ont été suivis d'une manière très satisfaisante ; espérons que peu à peu, ils attireront un plus grand nombre encore d'étudiants, ceux en particulier qui en auraient le plus besoin.

Les cours institués pour préparer le brevet fédéral de gymnastique N° 1 ont fonctionné maintenant pendant une première année. Ils ont été suivis avec assiduité par une soixantaine de candidats. Ils ont donné jusqu'ici toute satisfaction. L'examen interviendra à la fin de la deuxième année.

L'Œuvre de secours aux étudiants prisonniers de guerre, alimentée par les cotisations des professeurs, chargés de cours et privat-docents de notre Université a poursuivi son travail dans les camps de prisonniers français en Allemagne, par l'intermédiaire du Fonds européen de secours de Genève ; elle s'est également intéressée au sort digne de pitié des étudiants grecs. De leur côté, les étudiants de Lausanne ont recueilli la belle somme de 1615 francs en faveur de leurs camarades victimes de la guerre.

A. D.
